

Résolution sur le Gabon

Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni en session extraordinaire le 8 février 2024,

Vu la Charte de la Francophonie,

Vu la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000,

Vu la Déclaration de Saint-Boniface du 14 mai 2006,

Considérant qu'à la suite de la proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 26 août 2023, donnant le président sortant, Ali Bongo Ondimba, vainqueur dès le premier tour, des éléments des forces de défense et de sécurité réunis au sein du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI), évoquant, dans un communiqué lu à la télévision le 30 août 2023, la « *grave crise institutionnelle, politique, économique et sociale* » que traverse le pays, et « l'organisation » desdites élections qui « *n'a pas rempli les conditions d'un scrutin transparent, crédible et inclusif* », ont décidé de mettre « *fin au régime en place* », d'annuler ces élections et leurs résultats jugés « *tronqués* » et de dissoudre « *toutes les institutions de la République* » ; que par la suite, ils ont annoncé le placement en résidence surveillée du Président Ali Bongo Ondimba ;

Notant que le CTRI a ensuite désigné le chef de la Garde républicaine, le Général Brice Clotaire Oligui Nguema, comme Président de la transition ;

Saluant la réactivité de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui, à travers le communiqué de la Secrétaire générale publié le même jour, a condamné fermement ce renversement de l'ordre constitutionnel, et invité les forces de défense et de sécurité, ainsi que les acteurs politiques et civils à « *s'inscrire dans la recherche de solutions politiques pacifiques permettant le rétablissement de l'ordre constitutionnel et démocratique au Gabon* » ;

Rappelant que la Déclaration de Bamako, notamment son chapitre 3 stipule que « *pour préserver la démocratie, la Francophonie condamne les coups d'État et toute autre prise de pouvoir par la violence, les armes ou quelque autre moyen illégal* » ;

Notant toutefois que le Président de la transition a pris des mesures immédiates visant à restaurer le fonctionnement des institutions, à savoir: l'adoption d'une Charte de la transition promulguée le 4 septembre 2023 ; la nomination d'un premier ministre civil ; la mise en place d'institutions de la transition, à savoir le Gouvernement, l'Assemblée nationale, et le Sénat composées de manière inclusive ; l'autorisation du retour des exilés politiques ; la fin de la résidence surveillée du Président Ali Bongo Ondimba ; l'amnistie et la libération des prisonniers d'opinion ; le rétablissement de la Cour constitutionnelle dans ses fonctions ; la préservation des droits fondamentaux et des libertés publiques ;

- Prenant acte** de l'annonce par les autorités de transition d'une durée de transition de deux (2) ans, adossée à un chronogramme indicatif prévoyant un dialogue national en avril 2024, un référendum constitutionnel entre novembre et décembre 2024, ainsi que des élections présidentielle et législatives en août 2025 ;
- Notant** que l'ensemble de ces mesures recueillent le consentement des acteurs nationaux gabonais ;
- Constatant** le contexte du déroulement de ce coup de force, sans effusion de sang ;
- Rappelant** les décisions de la 44^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) des 4 et 5 novembre 2023 à Yaoundé (Cameroun) encourageant l'OIF à accompagner les Etats membres en situation de rupture de la démocratie et demandant à la Secrétaire générale de garder un contact permanent avec les autorités des États membres en transition ;
- Considérant** qu'en application des décisions de cette 44^e session de la CMF, la Secrétaire générale a effectué une visite à Libreville le 5 novembre 2023 et a pu s'entretenir avec les nouvelles autorités, en particulier le Président de la transition, lequel lui a exprimé son souhait que l'OIF apporte son concours pour l'accompagnement de la transition ; qu'outre cette visite, la Secrétaire générale a également déployé, du 21 au 23 janvier 2024, une mission d'information et de contacts à Libreville conduite par son Conseiller spécial, politique et diplomatique, à l'effet d'affiner, conjointement avec les autorités et les partenaires nationaux gabonais, les attentes formulées à l'OIF, notamment en ce qui concerne la tenue d'un « Dialogue national », et la préparation des réformes politiques, constitutionnelles, institutionnelles et électorales ;
- Soulignant** que ces deux missions sur place ainsi que les contacts réguliers de la Secrétaire générale avec les nouvelles autorités ont permis, en substance, de relever le ferme engagement du CTRI à : 1) préserver la stabilité du pays ; 2) garantir la pleine jouissance des droits et libertés par les populations ; 3) respecter les étapes proposées pour la transition ; 4) respecter les engagements internationaux du Gabon en matière de démocratie, de droits de l'Homme et d'Etat de droit ; et, 5) coopérer pleinement avec l'OIF pour la mise en œuvre d'une transition inclusive, apaisée et réussie ;
- Confirme** que le coup de force opéré le 30 août 2023 est caractéristique d'une rupture de la démocratie, au sens de la Déclaration de Bamako ; et **déplore** profondément cette situation ;
- Demande** que les personnes arrêtées lors de ce coup de force soient jugées de manière impartiale, transparente et conformément aux normes juridiques internationales ;
- Prend acte** des mesures prises par les autorités de transition pour apaiser la situation et garantir la continuité du fonctionnement inclusif des institutions nationales ;
- Encourage** les autorités de transition à poursuivre la dynamique engagée en faveur d'un processus de transition inclusif, fondé sur le dialogue politique, apaisé et devant conduire à des élections générales libres, fiables et transparentes dans les délais impartis ; et **relève** l'importance de veiller à la participation politique effective des femmes et des jeunes tout au long du processus de transition, notamment lors des élections générales ;

-
- Exhorte** toutes les parties nationales à œuvrer au retour à l'ordre constitutionnel et démocratique au Gabon ;
- Souligne** la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, et de garantir aux populations, à commencer par les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes et les filles, le plein exercice de leurs droits et libertés fondamentaux, conformément aux engagements internationaux du Gabon ;
- Demande** à la Secrétaire générale de la Francophonie de prendre les mesures appropriées, notamment en mobilisant l'OIF et l'ensemble des acteurs de la Francophonie, pour accompagner la mise en œuvre du processus de transition au Gabon jusqu'à son terme, à savoir le retour effectif à l'ordre constitutionnel et démocratique, ce, à travers les différentes étapes politiques et techniques du processus, en particulier la tenue du dialogue et l'organisation des prochaines élections selon le chronogramme convenu ;
- Invite** tous les partenaires régionaux et internationaux à apporter leur soutien au Gabon dans ce contexte en vue d'un retour apaisé à l'ordre constitutionnel et démocratique dans les délais impartis ;
- Demande** à la Secrétaire générale de la Francophonie de se tenir informée de la situation au Gabon et de rendre compte régulièrement au CPF ;
- Décide** de rester saisi de la situation au Gabon, de manière à réexaminer sa position lors de sessions ultérieures, en fonction des avancées qui seront constatées dans le rétablissement de l'ordre constitutionnel et démocratique ainsi que le respect des droits et libertés dans le pays.